

Le Palmarès 2016 de l'information

porte sur l'information fournie à *Prescrire* par les firmes pour les médicaments présentés dans le "Rayon des Nouveautés" durant l'année 2016.

FIRMES À L'HONNEUR

(par ordre alphabétique)

Premières nommées :

- CTRS (Cell Therapies Research & Services)
- EG Labo

Puis :

- Accord Healthcare
- Arrow Génériques
- Delbert
- Eumedica
- GlaxoSmithKline
- Mayoly Spindler
- Medac

LANTERNES ROUGES

(par ordre alphabétique)

- Allergan
- Bayer Healthcare
- Bristol-Myers Squibb
- Celgene
- Effik
- Genévrier
- Genzyme (du Groupe Sanofi)
- Menarini
- Pfizer
- Sanofi Aventis
- Shire

Information fournie par les firmes

Nous cotons sur 4 niveaux l'information reçue des firmes que nous avons interrogées.



Information approfondie, détaillée et adaptée, des données non publiées jusqu'au conditionnement.



Information limitée à des données publiées, administratives, ou de conditionnement.



Information minimale, ou limitée ou presque à des éléments administratifs et de conditionnement.



Rétention d'information.

Les firmes pharmaceutiques détiennent quantité d'informations sur les médicaments qu'elles commercialisent ou qu'elles arrêtent de commercialiser. Le partage de ces informations, qui contribuent entre autres à utiliser les médicaments de manière appropriée et à protéger les patients de certains risques, fait partie intégrante des responsabilités des firmes.

Dans le cadre de sa recherche documentaire méthodique, *Prescrire* interroge les firmes afin d'obtenir leurs données, et de les croiser avec celles obtenues par ailleurs : données cliniques, conditionnements, informations administratives et réglementaires.

Le Palmarès de l'information reflète de quelle façon chaque firme assume cette responsabilité de partage d'information. Il vise à encourager les firmes qui ont une politique d'information responsable, et à inciter à mieux faire celles qui sont défaillantes.

Le manque de transparence perdue. Dans l'ensemble, les firmes pharmaceutiques apportent ou confirment quantité d'informations à *Prescrire*. Mais elles sont moins coopératives dès qu'il s'agit de fournir une documentation approfondie et pertinente, comprenant des données non publiées, par exemple susceptibles de détailler des effets indésirables.

Certaines firmes font le choix de la transparence envers *Prescrire* et le démontrent au travers de leur information. Elles sont "à l'honneur". Et celles ayant informé *Prescrire* très tôt, parfois spontanément, fournissant des données utiles et détaillées, sont "Premières nommées".

D'autres firmes ne répondent pas, trop peu, ou trop irrégulièrement aux demandes d'information de *Prescrire*. Certaines répondent tardivement et ne fournissent pas une information exploitable. Certaines omettent les données les plus pertinentes ou sensibles. L'attribution d'une "Lanterne rouge" de l'information résulte d'un cumul de telles carences.

Globalement, encore en 2016, peu de firmes jouent le jeu de la transparence en acceptant de partager avec les soignants toutes les données dont elles disposent. Pourtant, la transparence d'une firme souligne sa volonté de contribuer à la sécurité des soins.

©Prescrire